

### Turkey

Turkey was placed on the ICL on May 8, 1974. Pursuant to the FTA and NAFTA, the global import quota for 1994 amounted to 4,521,284 kg, expressed in eviscerated weight. The quota is set annually at 3.5% of the domestic production quota for that year. In 1994, permits were issued within this quota for 4,461,507 kg in eviscerated weight. Provision is made for import permits supplementary to the global turkey import quota to meet overall Canadian market needs. During 1994, no supplementary permits for this purpose were issued. Import permits for turkey for re-export are issued to allow companies to be competitive on world markets. Within this arrangement, permits for 376,417 kg of turkey were authorized in 1994. Supplementary permits were also issued for 10,789 kg of turkey to compete with imported turkey-containing products that are not under import controls.

### Broiler Hatching Eggs and Chicks

Broiler hatching eggs and chicks for chicken production were placed on the ICL on May 8, 1989. Pursuant to the FTA and NAFTA the combined global import quota for broiler hatching eggs and chicks is 21.1% of the estimated domestic production of broiler hatching eggs for that year. The combined annual import quota is divided into separate levels of 17.4% for broiler hatching eggs and 3.7% for egg-equivalent chicks.

In 1994, the combined global import quota was set at 113,288,723 eggs. During 1994, permits were issued within the global quota for 93,437,028 hatching eggs and 19,803,793 egg-equivalent chicks for a combined total of 113,240,821. Provision is made for import permits supplementary to the global import quota to meet overall Canadian market needs. During 1994, permits for 28,495,872 eggs were issued for this purpose. In addition permits for 925,208 egg-equivalent chicks were issued.

### Dindon

Le dindon a été inscrit sur la LMIC le 8 mai 1974. En application de l'ALE et de l'ALENA, le contingent global d'importation en 1994 s'est chiffré à 4 521 284 kg, en poids éviscéré. Le contingent est fixé chaque année à 3,5 % de la production nationale de l'année. En 1994, des licences ont été délivrées pour 4 461 507 kg en poids éviscéré au titre de ce contingent. On prévoit la délivrance de licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de dindon hors-contingent afin de combler les besoins du marché canadien. En 1994, aucune licence supplémentaire n'a été délivrée à cette fin. Des licences sont délivrées aux sociétés voulant importer du dindon à des fins de réexportation pour leur permettre de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Ainsi, des licences ont été délivrées pour 376 417 kg de dindon en 1994. Des licences supplémentaires ont aussi été délivrées pour l'importation de 10 789 kg de dindon afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du dindon, qui ne sont visés par aucun contrôle.

### Oeufs d'incubation de poulets de chair et poussins de type chair

Les oeufs d'incubation de poulets de chair et les poussins de type chair ont été ajoutés à la LMIC le 8 mai 1989. En application de l'ALE et de l'ALENA, le contingent global combiné d'importation d'oeufs d'incubation de poulets de chair et de poussins de type chair pour une année donnée représente 21,1 % de la production estimative d'oeufs d'incubation pour l'année. Le contingent annuel combiné d'importation est en outre subdivisé en niveaux séparés soit 17,4 % pour les oeufs d'incubation de poulets de chair et 3,7 % pour les poussins équivalents-oeufs.

En 1994, le contingent combiné d'importation était de 113 288 723 oeufs. Cette même année, des licences ont été délivrées à l'intérieur du contingent pour 93 437 028 oeufs d'incubation et 19 803 793 poussins équivalents-oeufs, soit un total de 113 240 821. Des licences d'importation supplémentaires peuvent être délivrées pour combler les besoins du marché canadien. En 1994, des licences pour l'importation de 28 495 872 oeufs ont été délivrées à cette fin. En outre, des licences ont été délivrées pour 925 208 poussins équivalents-oeufs.